

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 96

présenté par
M. Laffineur

ARTICLE 79

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« la pénultième »,

les mots :

« l'avant-dernière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.